

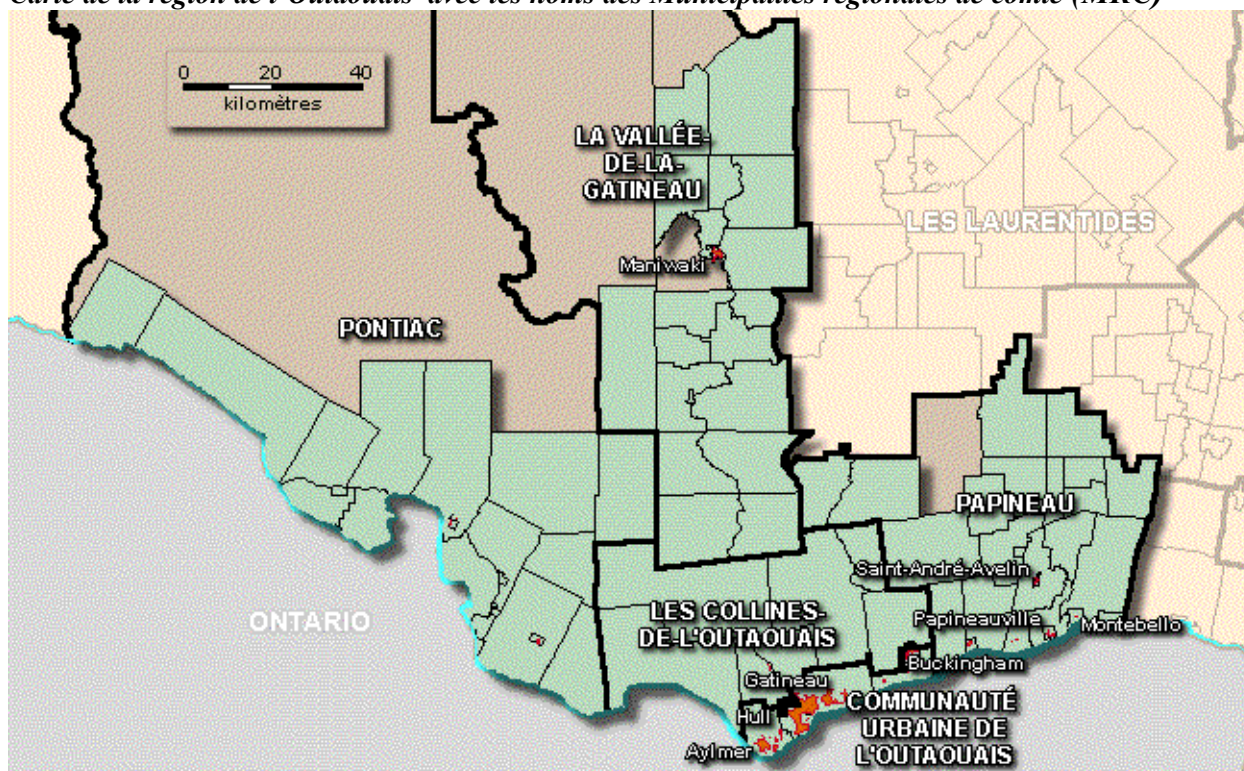
# *Portrait régional de l'eau*

*Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec*

## **OUTAOUAIS**

**Région administrative 07**

*Carte de la région de l'Outaouais avec les noms des Municipalités régionales de comté (MRC)*



Source : Site Internet « <http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/>  
Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions

29 mars 1999

Québec 

## *Note au lecteur*

---

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard, annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région de l'Outaouais, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux, il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface.....	6
4. Portrait de l'eau souterraine.....	9
5. Portrait municipal.....	11
6. Portrait industriel.....	13
7. Portrait agricole.....	16
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	17
9. Initiatives locales.....	20
 ANNEXE :	
Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	22
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	23
Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC.....	24
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	25
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	26
Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières.....	27

# 1. Portrait socio-économique de la région

Située à la limite ouest du Québec, la région de l'Outaouais regroupait, en 1997, une population de 307 378 personnes, soit 4,3 % de la population du Québec, dans 78 municipalités et 9 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens, territoires non organisés). Au cœur même du territoire auquel elle donne son nom, la rivière des Outaouais trace la frontière entre le Québec et l'Ontario.

L'Outaouais, pays de vastes forêts, de lacs et de rivières, favorise la pratique d'activités de plein air, y compris la chasse et la pêche.

L'exploitation forestière et les industries de transformation qui en découlent constituent l'essentiel de l'infrastructure industrielle de la région. Six fabriques de pâtes et papiers, situées sur un tronçon de 145 km le long de la rivière des Outaouais, continuent de jouer un rôle important dans l'économie régionale. Une trentaine d'usines de sciage sont distribuées sur l'ensemble du territoire.

Dû à son caractère de région métropolitaine et à sa proximité de la capitale canadienne, la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO), constituée de municipalités regroupant plus que les deux tiers de la population de région de l'Outaouais, maintient un rythme d'urbanisation croissant. Le secteur tertiaire est très développé compte tenu, notamment, de la présence de l'administration publique fédérale, de qui dépend près du quart des emplois du secteur. La région compte de plus quatre MRC.

Tableau 1.1 : Population par division administrative

Divisions administratives (décret 1654-97)	Population (1997)
Communauté urbaine de l'Outaouais	217 609
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	33 662
MRC Papineau	20 269
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	19 074
MRC Pontiac	15 576

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données
Population totale <sup>1</sup> (habitants)	307 378 (1997)
Superficie du territoire <sup>2</sup> (km <sup>2</sup> )	32 946 (1996)
Nombre de MRC <sup>2</sup>	4 (1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents <sup>2</sup>	87 (1998)
Nombre d'établissements manufacturiers <sup>3</sup>	186 (1998)
Nombre d'établissements miniers* en fonction <sup>4</sup>	25 (1997)
Pourcentage du territoire en forêt <sup>4</sup> (%)	86,7 (1995)
Pourcentage du territoire en agriculture <sup>5</sup> (%)	5,7 (1997)
Taux de chômage <sup>2</sup> (%)	11,2 (1997)
Revenus moyens totaux des particuliers <sup>2</sup> (\$)	25 560 (1996)
Emploi <sup>2</sup> :	
secteur primaire (%)	1,6 (1997)
secteur secondaire (%)	12,8 (1997)
secteur tertiaire (%)	85,7 (1997)

\* : Inclut les carrières, sablières et tourbières.

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales

2. Bureau de la Statistique du Québec

3. Centre de recherche industrielle du Québec.

4. Ministère des Ressources naturelles

5. Statistique Canada

Le territoire forestier couvre 86,7 % du territoire de la région de l'Outaouais dont 80 % en forêt publique et 20 % en forêt privée. Pour sa part, le territoire agricole représente 5,7 % du territoire de cette région. On retrouve également dans la région de l'Outaouais 186 établissements manufacturiers et 25 établissements miniers en fonction.

## 2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

### 2.1 Les rivières

Les principales rivières de la région sont la rivière des Outaouais inf., Gatineau, Coulonge et du Lièvre. Ces rivières ont toutes un bassin versant supérieur à 5 000 km<sup>2</sup>. Pour connaître les délimitations des bassins versants, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau au point 3 du document.

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation (22 ans et plus) et on peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des rivières les unes par rapport aux autres.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)	Débit maximum (m <sup>3</sup> /s)	Débit minimum (m <sup>3</sup> /s)	Station <sup>1</sup> mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
des Outaouais inf.	1962	9230	306	043118	81	1915-1996
Gatineau	126,0	1610	14,7	040830	22	1974-1996
du Lièvre	97,0	742	14,0	040601	56	1924-1980
Coulonge	75,0	808	6,20	041301	70	1926-1996
Dumoine	52,5	352	6,68	041902	31	1965-1996
de la Petite Nation	22,0	140	2,29	040406	28	1968-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement

1. Consulter l'annuaire hydrologique 1994-95 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure

### 2.2 Les lacs

Dans le tableau qui suit, nous retrouvons les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leur principale vocation. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région, notamment dans les réserves fauniques de La Vérendrye et Papineau-Labelle. On peut consulter la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km <sup>2</sup> )	Vocation / utilisation
Cabonga	404,04	réservoir , pêche , villégiature
Baskatong	328,93	réservoir , pêche
Poisson Blanc	85,2	pêche
des Trente et Un Mille	49,73	réservoir , pêche , villégiature
Désert	29,78	pêche
Simon	28,49	pêche
Pythonga	18,65	pêche
Gagnon	18,57	pêche
Blue sea	14,37	pêche

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Environnement

## 2.3 Les barrages

Sur le territoire de la région de l'Outaouais, nous retrouvons 212 barrages dont 31,1 % sont utilisés à des fins de villégiature et dont 57,5 % sont de propriété privée. Pour plus de détails sur les barrages de la région de l'Outaouais, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Parmi ceux-ci, une quinzaine ont une hauteur de plus de 10 mètres. Hydro-Québec est le propriétaire des trois plus hauts qui sont exploités dans le but de produire de l'électricité. Le premier, le barrage Pagan situé sur la rivière Gatineau, est d'une hauteur de 46 mètres. Ensuite, le barrage de la Chute des Chats, situé sur la rivière des Outaouais, mesure 40 mètres de haut. Ce barrage n'est pas entièrement la propriété d'Hydro-Québec. En effet, la société d'État le possède conjointement avec Ontario Hydro qui en assure aussi l'exploitation. Enfin, le barrage Chelsea érigé sur la rivière Gatineau est d'une hauteur de 31 mètres. De plus, Ontario Hydro exploite un barrage de 30 mètres de hauteur situé à Rapides-des-Joachims.

D'autre part, les réservoirs Cabonga et Baskatong sont les deux plus grandes réserves d'eau de cette région. Les 1 560 millions de mètres cube d'eau du Cabonga alimentent la Gatineau et sont utilisés à des fins hydroélectriques; ce réservoir chevauche la limite entre la région de l'Outaouais et celle de l'Abitibi-Témiscamingue. Ensuite, le réservoir Baskatong contient 3 milliards de mètres cubes d'eau; il traverse aussi la limite entre deux régions. Les barrages Castor et Mercier qui le retiennent sont construits dans la région des Laurentides, mais la plus grande partie du réservoir Baskatong se situe dans la région de l'Outaouais. Enfin, les Industries James MacLaren inc. possèdent le barrage Les Grande Chutes qui retient les 160 millions de mètres cubes d'eau du réservoir l'Escalier.

Le bassin de l'Outaouais compte plus de 50 centrales se consacrant à la production hydroélectrique appartenant à Ontario Hydro, à Hydro-Québec, aux Industries James MacLaren inc. et, depuis quelques années, à un certain nombre de producteurs exploitant de petites centrales. Dans le bassin de l'Outaouais, les treize réservoirs les plus importants en capacité qui permettent de gérer les crues et de contrôler partiellement les dommages qu'elles causent représentent une capacité de stockage dépassant les 14 milliards de mètres cubes d'eau; plus de 50 % de cette capacité est située dans la partie supérieure du bassin, ce qui explique en grande partie la difficulté que représente la gestion de la crue dans la partie basse.

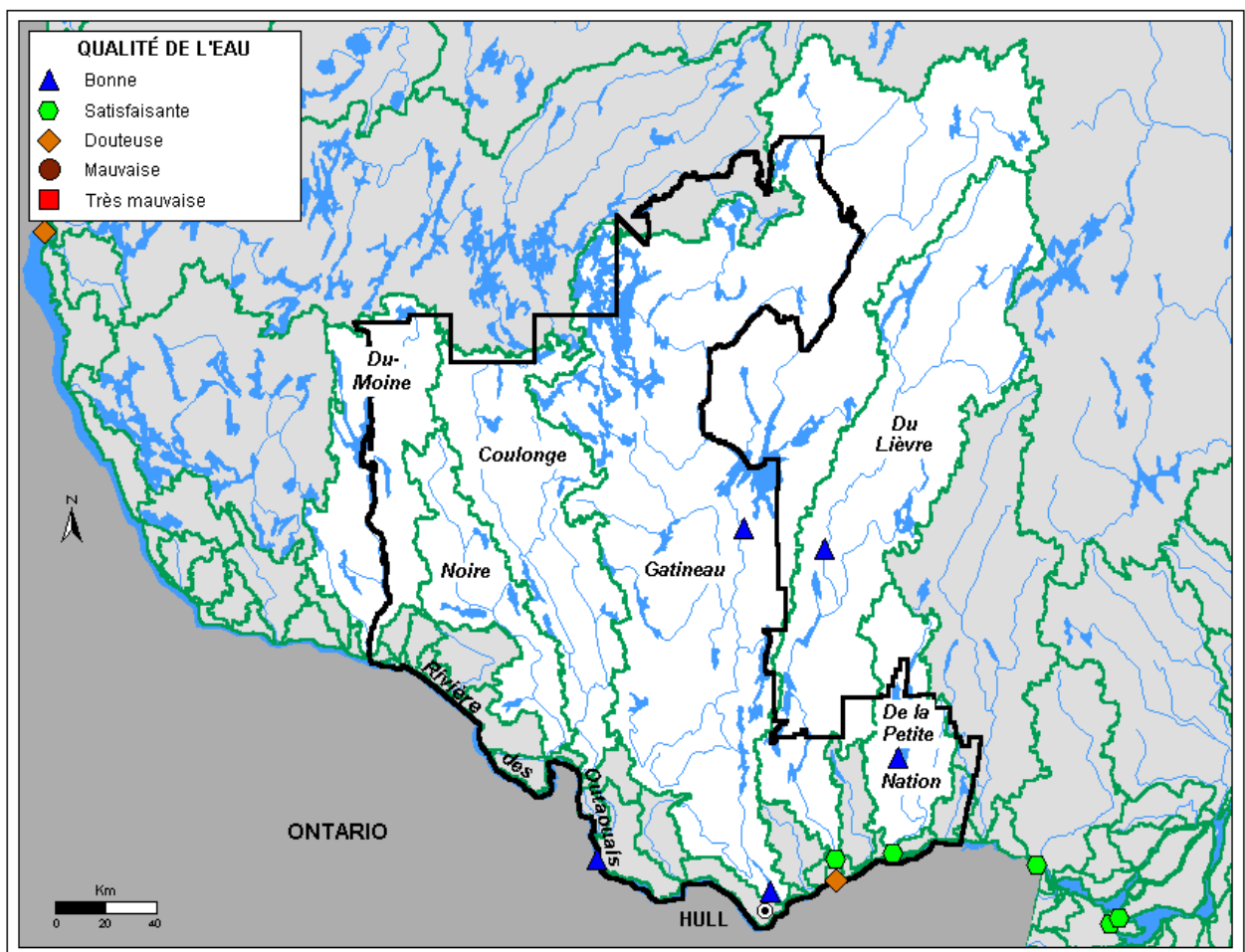
La rivière des Outaouais, principal tributaire du fleuve Saint-Laurent, forme la frontière entre les provinces de Québec et de l'Ontario sur la plus grande partie de son parcours. Son bassin versant a une superficie totale de 146 334 km<sup>2</sup>, 65 % étant situé au Québec, 35 % en Ontario. Comme les fluctuations de débits de la rivière des Outaouais ont une importance capitale sur le débit du fleuve, et que les crues printanières et automnales peuvent causer des inondations importantes dans toute la région métropolitaine, le Canada et les provinces de Québec et de l'Ontario signèrent le 2 mars 1983 la Convention relative à la régularisation du bassin de la rivière des Outaouais, en vue d'établir la gestion intégrée des principaux réservoirs du bassin de cette rivière de manière à réduire les dommages causés par les inondations, tout en tenant compte des autres intérêts.

### 3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

#### 3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative de l'Outaouais. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de l'Outaouais



La qualité d'eau d'une rivière est directement liée à certaines activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau 3.1 qui suit. Selon chaque bassin hydrographique, on y trouve la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordé à un réseau d'égouts et le pourcentage qui est desservi par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Enfin, la description de problématiques particulières, lorsque existantes, est décrite par bassin versant. Est aussi incluse une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution dans le bassin de la rivière des Outaouais

Bassin	Superficie bassin (km <sup>2</sup> )	Superficie cultivée <sup>1</sup> (%)	Cheptel <sup>1</sup> (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau <sup>2</sup> (nb)	Population totale <sup>1</sup> (%)	Population desservie par <sup>3</sup> : un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
des Outaouais							
Au Québec	92 203	1 377	96 300	59	353 000	273 500	265 300
Total	146 334						

1. Source : dernier recensement quinquennal de Statistique Canada (1996)

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible

## 3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

### Rivière des Outaouais

Le principal problème de qualité de l'eau de la rivière des Outaouais est lié à la contamination bactériologique de l'eau. Plusieurs causes peuvent être identifiées. D'abord il y a des rejets municipaux sans traitement comme, par exemple, ceux de Fassett, Quyon, Montebello et Pontiac. On note aussi l'absence de désinfection de l'effluent de la station d'épuration de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) qui perturbe les usages récréatifs impliquant des contacts directs et indirects avec l'eau au moins jusqu'à la traverse de Masson. Enfin, en territoire municipal, il y a les débordements des réseaux d'égouts; le secteur d'Aylmer à Gatineau est ici plus susceptible d'en subir les conséquences négatives.

### Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

La région de l'Outaouais est fortement affectée par l'acidification. Parmi les 178 lacs visités à ce jour, 14,5 % sont acides et 38,8 % sont en transition.

En ce qui concerne la contamination de la chair de poisson par le mercure, la norme pour consommation humaine de 0,5 mg/kg est dépassée dans 81 % et 89 % des dorés de moyenne et grande tailles ainsi que dans 50% et 88 % des brochets de moyenne et grande tailles.

### Cyanobactéries dans l'eau des lacs

Au cours de l'été 1998, trois lacs du nord de la région de l'Outaouais ont présenté de façon soudaine une masse gélatineuse de couleur verdâtre, ressemblant à de la peinture, flottant juste sous la surface de l'eau et s'accumulant sur les berges. Les analyses réalisées par le ministère de l'Environnement sur la substance prélevée dans un des lacs ont révélé la présence d'algues, scientifiquement appelées Anabaena (genre) bleue-vertes ou cyanophycée (classe), une espèce pouvant produire des toxines. Le ministère de l'Environnement a conclu au même diagnostic pour les deux autres lacs sans faire de prélèvements et d'analyses étant donné que les caractéristiques de la substance étaient les mêmes. D'autre part, au lac Heney, différents problèmes d'eutrophisation ont fait l'objet de plaintes (ex. : enrichissement, inesthétique); de plus, l'eau du lac a été déclarée non potable à la suite d'un bloom d'algues toxiques (cyanobactéries). Les municipalités concernées et les citoyens ont été avisés au sujet des risques pour la santé.

## **Villégiature**

La villégiature est une activité très importante dans l'Outaouais à cause de la proximité de la région d'Ottawa et de son bassin de population de près de 600 000 personnes. Les rives des plans d'eau sont très densément peuplées, ce qui contribue de façon majeure à la détérioration rapide de la qualité de l'eau et à l'eutrophisation des lacs.

## **Utilisation à des fins hydroélectriques de lacs-réservoir sur les rivières Coulonge et Noire**

La compagnie Hydro Pontiac inc. utilise à des fins hydroélectriques des barrages à la sortie de 4 lacs sur la rivière Coulonge et de 19 lacs sur la rivière Noire. Le mode de gestion consiste généralement à remplir les réservoirs à l'automne et à y puiser l'eau en période hivernale afin d'approvisionner deux centrales hydroélectriques situées en aval alors que la demande énergétique est maximale. Ce mode de gestion permet d'étaler (laminer) les crues mais, en engendrant des variations artificielles de niveaux de lacs, présente des impacts sur les écosystèmes, sur la faune et génère ainsi des conflits d'utilisation de la ressource.

### **3.3 Références des publications les plus récentes**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC, 1996 *Qualité des eaux du bassin de la rivière des Outaouais, 1979-1994*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, rapport QE-105/1, Envirodoq EN960174, 88 pages + 7 annexes.

## 4. Portrait de l'eau souterraine

---

### 4.1 Les usages

Près de 30 % de la population, soit environ 92 000 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont 92 % par puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 5 300 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 23 000 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région de l'Outaouais compte un seul puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales et une seule usine d'embouteillage situés dans la Communauté urbaine de l'Outaouais.

### 4.2 Problèmes de contamination

Certaines activités industrielles et commerciales ont affecté la qualité de l'eau souterraine. Les cas rencontrés dans la région de l'Outaouais sont de faible ampleur et sont associés principalement à des remblais de résidus de fabriques de pâtes et papier, à l'usine de fabrication de phosphates Albright et Wilson et à l'entreposage de bois fraîchement traité à la créosote ou au pentachlorophénol.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers principalement en milieu urbain. Le remplacement des réservoirs souterrains a mis à jour de nombreux cas de contamination principalement sur les terrains de stations-service mais également sur des terrains industriels et des bâtiments publics. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers a également mis à jour la présence de contamination dans les sols et les eaux souterraines.

#### **Gestion des eaux souterraines à l'ancien lieu d'enfouissement de déchets solides Cook à Aylmer**

Les risques de contamination des eaux souterraines liés aux activités d'enfouissement des déchets à l'intérieur de sites non-étanches sont connus et ont amené le ministère de l'Environnement à interdire leur implantation.

En 1991, une étude mettait en lumière que le site Cook était la source de la contamination des puits d'eau potable environnants. Les travaux de pompage de l'aquifère dans le roc (puits P0-1) ont été mis en place et visaient à créer un piège hydraulique afin de limiter l'avancement du front de contamination. Un programme de surveillance des eaux souterraines est toujours en place afin de suivre l'évolution de cette contamination.

#### **Présence d'uranium dans l'eau de puits**

Une étude de Santé Canada sur la qualité d'approvisionnement en eau dans la réserve de Kitigan Zibi (près de Maniwaki) a montré que 17 % des puits étaient contaminés par de l'uranium à une concentration supérieure à la norme québécoise de 20 ppb. Des études récentes ont montré que les personnes qui consomment de l'eau contenant de l'uranium présentent des altérations de certains paramètres de leur fonction rénale. Cette réserve est située dans une zone uranifère et d'autres zones semblables sont présentes dans la région de l'Outaouais.

### 4.3 La gestion des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région de l'Outaouais. Les autorisations émises en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* constituent le moyen actuellement à la disposition du Gouvernement pour vérifier à priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de ces aires, n'est pas une action qui est généralisée de la part des municipalités. Cependant, depuis 1996 (selon la directive 001), le ministère de l'Environnement doit exiger pour ces projets de captage la détermination de ces périmètres et recommander l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et les usages sur le territoire.

La Corporation Aquaterra convoitait une nappe d'eau souterraine à Canton Lochaber pour un projet de captage d'eau souterraine à des fins commerciales. La municipalité a invité des représentants de la Corporation et du ministère de l'Environnement à une assemblée publique en septembre 1997 pour expliquer les conditions de l'autorisation de captage notamment à l'égard de la prévention des conflits d'usage. À ce jour, le Ministère n'a toutefois pas reçu de demande d'autorisation de la Corporation Aquaterra. Par ailleurs, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté un règlement de contrôle intérimaire modifiant le schéma d'aménagement en vigueur depuis 1998 qui impose une limite de prélèvement en eaux souterraines à un maximum quotidien de 500 mètres cubes pour les usines d'embouteillage d'eau et pour les piscicultures commerciales.

### 4.4 Références

McCormack, R., 1987. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - Région de l'Outaouais*, ministère de l'Environnement.

McCormack, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - Région Ouest de Montréal*. Ministère de l'Environnement.

Simard, Georges, Des Rosiers, R., 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.

Beaumier, M., Kirouac, F. Leduc, M.-1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, ministère des Ressources naturelles du Québec.

## ***5. Portrait municipal***

---

### **5.1 Le portrait général**

#### **5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau**

La région de l'Outaouais compte 39 réseaux municipaux d'eau potable desservant 35 municipalités pour une population de 221 027 habitants. De ces réseaux, 25 possèdent un traitement. À elle seule, la Communauté urbaine de l'Outaouais représente 88,6 % de la population desservie par réseaux municipaux d'eau potable (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). On retrouve également sur le territoire de la région de l'Outaouais 5 réseaux privés d'eau potable desservant 302 habitants.

De la population de la région de l'Outaouais, nous estimons que 69,9 % est alimentée par eau de surface tandis que 30,1 % est alimentée en eau souterraine. De ce dernier pourcentage, nous estimons que 8 % est alimentée par des réseaux municipaux tandis que 92 % l'est par des puits individuels. Les MRC Les-Collines-de-l'Outaouais et La-Vallée-de-la-Gatineau sont celles dont la population est alimentée principalement par eau souterraine, soit respectivement 97,3 % et 75 %. Pour sa part, la population de la Communauté urbaine de l'Outaouais est alimentée principalement par les eaux de surface, soit 90 %.

On retrouve dans la région de l'Outaouais sept prises d'eau potable dans la rivière des Outaouais, dont les trois principales sont celles des villes de Hull, Aylmer et Gatineau. Les rivières Gatineau et du Lièvre comptent chacune une prise d'eau potable qui alimente respectivement les villes de Maniwaki et Buckingham.

#### **5.1.2 Gestion des eaux usées municipales**

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire aujourd'hui que 77 % de la population de la région de l'Outaouais est raccordée à un réseau d'égouts municipal. Dans le cadre de programme comme le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et le Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), plus de 239 M\$ auront été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, toutes les eaux usées de la population de la CUO étaient raccordées à un réseau d'égouts et étaient déjà traitées le 31 décembre 1998. La Communauté urbaine de l'Outaouais a nécessité, à elle seule, plus de 82 % des investissements qui se sont élevés à plus de 197 M\$. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

### **5.2 Problématiques spécifiques**

#### **Gestion des eaux usées par l'usine de traitement de la Communauté urbaine de l'Outaouais**

Dans la région de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO), des problèmes de contamination bactériologique augmente le risque associé aux activités de contact direct avec l'eau comme la baignade ou la planche à voile. Cette contamination provient des débordements d'eaux usées non traitées survenant par temps de pluie et des effluents de l'usine régionale de traitement des eaux usées de la CUO qui ne sont pas désinfectés.

L'usine régionale de la CUO déverse dans la rivière des Outaouais un débit de l'ordre de 150 000 m<sup>3</sup>/jour mais pouvant atteindre, lors de fortes précipitations ou lors du dégel printanier, des débits de l'ordre de 400 000 m<sup>3</sup>/jour. La chaîne de traitement de l'usine régionale de la CUO est élaborée et efficace mais l'effluent ne subit pas d'étape de désinfection.

Divers facteurs, dont l'arrêt du flottage des billes de bois et la mise en place des stations d'épuration des papetières et de la CUO, favorisent la mise en valeur du potentiel des rivières Gatineau et des Outaouais. Toutefois, l'absence de désinfection à l'effluent de l'usine de la CUO constitue un frein à cette mise en valeur.

### **Les piscicultures dans l'Outaouais**

La région de l'Outaouais compte une dizaine de piscicultures dont les prélèvements en eau propre varient en fonction de leur production. Comme la grande majorité ont une production faible, le prélèvement d'eau est peu important. Par contre, l'une d'entre elles détient un certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement pour produire annuellement 250 tonnes. Une autre demande a été déposée au ministère de l'Environnement visant une production de 300 tonnes.

La tendance, selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, est aux grosses piscicultures, c'est-à-dire pouvant produire 100 tonnes et plus annuellement pour atteindre un niveau de rentabilité. Si l'on considère qu'une production de 250 tonnes nécessite un apport d'eau de 534 m<sup>3</sup>/h., les prélèvements escomptés seront de plus en plus importants dans l'avenir.

Aussi, les piscicultures, appelée à devenir de véritables industries, doivent être prises en compte dans la problématique de gestion de l'eau notamment au regard des rejets de phosphore.

## 6. *Portrait industriel*

---

### 6.1 Le portrait général

#### Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières ( 325 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 25 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). L'abaissement de la nappe phréatique associé à l'exploitation de certaines carrières et sablières exploitant sous le niveau de la nappe phréatique ,est le principal impact associé à leur exploitation sur les eaux souterraines. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux rejetées dans l'environnement par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

Le secteur primaire inclut aussi l'exploitation forestière dont la coupe et le flottage du bois sur les rivières. Bien que la pratique du flottage ait été abandonnée, elle a altéré la qualité des rives et du fond de nombreuses rivières; ainsi, plusieurs les rivières n'ont pas été nettoyées adéquatement. De plus, certaines entreprises forestières ont abandonné leurs camps forestiers, leurs jetées et leurs quai, sans restaurer les rives qu'elles avaient détériorées.

#### Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 190 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de l'Outaouais dont 87 % comptent moins de 50 employés. Sur ce total, le ministère de l'Environnement a dénombré en 1995, 25 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 25 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que seulement le tiers de ces établissements sont raccordés à un réseau d'égouts municipal qui, dans presque tous les cas, est relié à une station d'épuration municipale en service en 1995.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre au niveau gouvernemental en vue d'assainir les eaux usées industrielles: délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), le Plan d'action Saint-Laurent (PASL / SLV-2000) et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on a établi le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect de normes réglementaires ou d'autres exigences établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ceci à la date considérée. Dans le cas des établissements qui déversent leurs

effluents directement dans l'environnement, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en considérant la meilleure technologie économique disponible.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région de l'Outaouais en date de 1995. Les grandes entreprises appartenant toutes au secteur des pâtes et papiers avaient réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. Quant aux petites et moyennes entreprises, le taux d'assainissement observé en 1995 est de l'ordre de 80 %. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

### *Secteur des pâtes et papiers*

Parmi les industries répertoriées dans la région de l'Outaouais, ce sont les fabriques de pâtes et papiers qui ont les volumes de rejet les plus importants et qui sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. En effet, chacune de ces entreprises prélève de 10 à 26 millions de m<sup>3</sup> d'eau par année. Le tableau qui suit présente chacune des six (6) fabriques de pâtes et papiers de la région en précisant leur point de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Les rejets d'eau de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetés à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, ces entreprises, via la redevance relative à la pollution générée associée au Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, auront une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement. Ces redevances prendront effet après la délivrance de l'attestation d'assainissement, lesquelles sont prévues pour l'année financière 1999-2000. Ce règlement ne prévoit actuellement aucune redevance en fonction des volumes de prélèvement ou de rejet.

<b>Établissement Industriel Municipalité</b>	<b>Point de Captage</b>	<b>Point de Rejet</b>	<b>Effluent final (rejet) Débit en m<sup>3</sup>/jour 1998</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>
Bowater pâtes et papiers Canada inc Gatineau.	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	76 000	Décantation et Biologique
Emballage Stone (Canada) inc. Portage -Du-Fort	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	65 000	Décantation et biologique (étangs aérés)
Industries James Maclaren inc, Thurso	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	60 000	Décantation et biologique (boues activées)
Papier Masson ltee Masson	Rivière du Lièvre	Rivière du Lièvre	38 000	Décantation et biologique (boues activées)
Papiers Scott ltee Hull	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	avec Eddy	avec Eddy
Produits forestiers E.B.Eddy ltee Hull	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	27 000	décantation et biofiltration

### ***Secteur de la chimie***

Dans le secteur de la chimie, deux entreprises méritent d'être signalées puisqu'elles ont fait partie du programme SLV-2000. Il s'agit d'une part, de Albright & Wilson Amérique Itée situé à Buckingham, qui produit des phosphates; son effluent est rejeté dans la rivière du Lièvre et avait un débit de l'ordre de 2 600 m<sup>3</sup>/jour en 1995. On retrouve aussi à Buckingham, les Produits Chimiques Sterling qui produisent du chlorate et du chlorite de sodium; l'effluent est rejeté dans la rivière du Lièvre et avait un débit de l'ordre de 150 m<sup>3</sup>/jour en 1995.

### **Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique; le traitement des eaux usées se fait via les stations municipales.

## 7. *Portrait agricole*

---

### 7.1 Le portrait général

La région de l'Outaouais regroupe 4,4 % des fermes du Québec et 3,7 % des superficies cultivées au Québec.

L'importance de l'agriculture dans la région de l'Outaouais se traduit par 1 585 fermes occupant 5,7 % du territoire (incluant les boisés) et 2 % de terre en culture. On y retrouve un cheptel de 110 798 individus dont 79 732 sont des bovins. La superficie cultivée est de 645 km<sup>2</sup> dont 0,8 % est irriguée (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe). Dans la région de l'Outaouais, il n'y a pas d'informations systématiques sur l'état de contamination de la nappe phréatique par les pesticides en milieu agricole.

Le secteur agricole Outaouais est reconnu pour son vaste territoire où il se pratique une agriculture de type extensive. L'élevage de bovins de boucherie représente la principale production animale. Il n'y a que 6 entreprises de type porcin pour un total de 1 519 unités animales.

L'élevage vaches-veaux est géré de façon extensive, les bovins se trouvant au pâturage de la mi-mai jusqu'à la mi-octobre. L'hiver, lorsque le sol est gelé, les bovins sont souvent contenus dans un enclos extérieur avec bâtiment ou abri minimum. Moins de 20 % du cheptel à l'engraissement est élevé sur plancher ajouré. Le fumier produit est entreposé dans une structure étanche.

Pour la majorité des entreprises, la gestion actuelle des fumiers se fait sous forme solide ou sur litière avec entreposage dans un champ en andin. Dans les cours d'exercice bétonnées, une pente de 1 % à 2 % permet l'écoulement des effluents.

La production de bovins de boucherie présente donc certains risques environnementaux. Les principaux risques sont liés à la production de fumier, à l'écoulement vers les eaux souterraines d'une partie des contaminants qu'il contient, par percolation dans le sol (nitrate, bactéries, etc.), et vers les eaux de surface, par ruissellement (azote ammoniacal, nitrates, phosphore, bactéries, matières en suspension, etc). L'accès direct des bovins au cours d'eau contribue également à la contamination de l'eau de surface et à l'érosion des berges. Le phénomène de ruissellement survient principalement lors de fortes pluies et lors de la fonte des neiges. Malgré tout, la région de l'Outaouais présente un bilan agro-environnemental relativement positif.

## 8. Portrait faunique et récréo-touristique

---

### 8.1 Portrait faunique

La faune aquatique en Outaouais est diversifiée, on retrouve par exemple plus de 75 espèces de poissons dans la rivière des Outaouais. De plus, la région compte également certaines espèces reliques et/ou rares telles le chevalier de rivière, l'omble chevalier d'eau douce, le chabot de profondeur et des populations sympatriques d'éperlan nain et géant au lac Heney. Règle générale, les communautés des lacs et cours d'eau sont complexes.

Les principales espèces à valeur économique pour la pêche sportive sont le touladi, l'omble de fontaine, le maskinongé, le doré jaune, la perchaude, les achigans à petite et grande bouche, et la barbotte brune. Quant à la pêche commerciale, les espèces recherchées sont la barbotte brune, la carpe, l'esturgeon jaune, les crapets et l'anguille d'Amérique.

Dans les réserves fauniques, zecs et pourvoiries à droits exclusifs, l'effort de pêche est contrôlée de sorte que la pression sur les populations est relativement faible. La pression sur l'habitat est faible et provient principalement des activités reliées à la foresterie; la voirie forestière est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur les cours d'eau si elle n'est pas aménagée selon les règles de l'art et en conformité avec la réglementation. L'espèce centrale dans l'offre faunique est l'omble de fontaine; s'y ajoutent le doré jaune, le touladi, le grand brochet et les achigans.

Sur le territoire libre, l'exploitation de la ressource piscicole est intense; la pression sur les populations est donc forte et certaines d'entre elles sont surexploitées. La pression sur l'habitat y est aussi élevée.

Le développement urbain et agricole, la villégiature et l'édification de centrales de production hydroélectrique ont diminué la productivité ichtyologique de plusieurs tributaires de la rivière des Outaouais. Les informations disponibles font ressortir l'importance de ces tributaires pour le système écologique de la rivière des Outaouais. Cette rivière recèle malgré tout d'une offre faunique très diversifiée et supporte une forte pression de pêche. À l'ouest, les pressions sur le milieu sont plus faibles, on y retrouve une offre faunique comparable à celle qui prévaut au nord de la région. À l'est, les pressions sur l'habitat sont très fortes. Par contre, ce milieu est naturellement beaucoup plus riche à cause de la présence de nombreuses baies où la végétation aquatique a pu se développer. On y retrouve une pêcherie à maskinongé exceptionnelle; on y capture régulièrement des maskinongés de taille trophée, en plus des achigans et dorés.

Les deux principaux tributaires de la rivière des Outaouais, la Gatineau et la Lièvre sont très dégradés suite à des décades de flottage du bois et probablement aussi à cause de la gestion des débits que nécessite l'approvisionnement en eau des centrales hydro-électriques sur ces rivières. La productivité ichtyologique y est faible. Il y a une volonté des autorités locales de se réappropriier ces milieux et d'en tirer le maximum de bénéfices récréo-touristiques. Des plans de développement intégrés (PDI) y ont été élaborés par les MRC pour certains biefs. L'offre faunique, trop faible, ne peut contribuer significativement à cette mise en valeur. La réhabilitation de ces milieux pourrait toutefois améliorer ce potentiel. Par contre, les différents projets de développement suggérés dans ces document ne peuvent qu'accroître la fréquentation de l'ensemble des cours d'eau compris dans ce que les promoteurs appellent l'Outaouais fluvial.

Les lacs constituent l'essentiel de l'eau dans le territoire libre au coeur de la région de l'Outaouais. À l'exception du réservoir Baskatong, les salmonidés y sont dominants. Le touladi subit une forte exploitation et est la clé de l'offre de pêche. Son habitat est perturbé par l'eutrophisation des eaux qui entraîne tantôt une réduction du volume d'eau habitable, tantôt un succès de reproduction nul ou les deux. Cette eutrophisation est causée par un trop fort développement de la villégiature, le nombre de résidences, malgré des installations septiques réglementaires, dépassant la capacité de support de beaucoup de lacs. Ce phénomène pourrait être plus répandu que les données préliminaires ne le laissent croire compte tenu des plaintes de plus en plus nombreuses de la part

d'associations de résidents inquiets pour la qualité de l'eau. Il en est de même pour l'omble chevalier qui a des exigences d'habitat semblables au touladi.

Cette eutrophisation, en plus de réduire la productivité des espèces de poissons les plus recherchées, affecte probablement aussi d'autres espèces (corégone, cisco, éperlan par exemple) et réduit la qualité de l'eau pour les autres usages (baignade, nautisme etc) en plus de diminuer sa valeur esthétique. L'omble de fontaine a été décimé par l'exploitation et l'introduction d'espèces compétitrices. L'offre de pêche doit être largement supportée par des ensemencements. Au réservoir Baskatong, l'exploitation du doré est maximale. Toute augmentation se traduira probablement par une baisse de la qualité de pêche et donc de l'attrait de la pêcherie. Le marnage important que subit le plan d'eau ne semble pas avoir affecté la dynamique de la population de doré jaune ce qui n'est pas le cas du grand brochet. Ce marnage pose toutefois des problèmes importants au niveau de l'utilisation récréo-touristique du plan d'eau s'il n'est pas amené à un niveau satisfaisant avant le début de la saison touristique.

De nombreux barrages construits pour le flottage du bois sont abandonnés par les compagnies forestières. L'érection de ces barrages a créé de grandes nappes d'eau qui sont devenues des plans d'eau naturels : depuis qu'il n'y a plus de variation de niveau d'eau, l'écosystème s'est stabilisé. Ces plans d'eau représentent une offre faunique significative, essentielle à certaines pourvoiries, qui sera perdue si les ouvrages ne sont pas maintenus en place. Certains de ces barrages sont, par contre, remis en opération pour des fins de production hydro-électrique par des petites centrales. Dans les cas où il y a un marnage dans les réservoirs, la productivité biologique des salmonidés, en particulier, de même que l'attrait esthétique du plan d'eau peuvent diminuer.

La région de l'Outaouais a été identifiée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation comme une zone à fort potentiel de développement de l'aquiculture à cause notamment de l'abondance probable de ses eaux souterraines. Un tel développement ne peut se faire sans évaluation de la capacité de support du milieu récepteur, l'impact sur les lacs recevant l'effluent de la pisciculture pouvant être dramatique. Des projets de développement d'élevage en cage font également l'objet de demandes de promoteurs en lac et en rivière.

## **8.2 Activités de contact avec l'eau**

La région est parsemée de lacs et de rivières dont les eaux s'écoulent vers la rivière des Outaouais. Les lacs supportent toute la gamme des activités associées à la villégiature. La pêche est pratiquée un peu partout sur le territoire.

Le cours principal de la rivière des Outaouais est le second corridor récréo-touristique en importance après le fleuve. De nombreuses rampes de mise à l'eau et des marinas donnent accès à la rivière fréquentée par les plaisanciers et les amateurs de nautisme et de voile. On y retrouve aussi des descentes de rapides en pneumatique et en kayak et des croisières en bateau-mouche. La pêche blanche et la chasse à la sauvagine y sont aussi très prisées. Un réseau de pistes cyclables relie les plages et les parcs urbains d'Aylmer à Gatineau.

Dans les principaux tributaires de la rivière des Outaouais, on remarque aussi un développement important des activités récréo-touristiques. La rivière Gatineau connaît une véritable renaissance depuis l'arrêt du flottage du bois. Des activités, jusque-là périlleuses, voire impossibles, comme le nautisme et la baignade, se développent un peu partout à mesure que la population renoue avec ce cours d'eau; de plus, on y a ensemencé de la truite brune. Sur la rivière du Lièvre, les activités récréo-touristiques sont nombreuses (nautisme, pêche, baignade, camping, villégiature, pourvoiries) jusqu'aux Grandes Chutes (amont de Notre-Dame-de-la-Salette). Elles diminuent néanmoins en aval de celles-ci pour finalement devenir pratiquement absentes du tronçon situé entre Buckingham et Masson-Angers, en raison de l'assèchement presque total de la rivière à des fins de production hydroélectrique. Les lacs du bassin de la Petite Nation sont de véritables joyaux pour la villégiature et la pratique des activités de plein air. Entre Saint-André-Avellin et Plaisance, les eaux vives attirent les adeptes du kayak et les chutes aménagées offrent des paysages d'une grande beauté.

Les espaces naturels ne manquent pas dans la région de l'Outaouais. Outre des zecs et des pourvoiries, on y retrouve le parc de la Gatineau, la réserve faunique de Plaisance ainsi qu'une partie des réserves fauniques de Papineau-Labelle et de La Vérendrye. Ces réserves attirent les amateurs de camping, de canotage, de chasse et de pêche. Dans la réserve faunique de Plaisance, les activités offertes sont nettement orientées sur la rivière des Outaouais : pêche d'été et d'hiver, nautisme, canotage, chasse à la sauvagine, observation de la faune. On y retrouve également des rampes de mise à l'eau, des terrains de camping et de pique-nique. Ce territoire est en voie de devenir un parc provincial.

## 9. Initiatives locales

---

### 9.1 Projets en développement durable

Aucun projets en développement durable en rapport avec les thèmes « **Lacs et cours d'eau et faune** (aquatique) » n'a été répertorié pour la région de l'Outaouais dans de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96.

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

### 9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 ci-après, liste les différents projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale ainsi que leur étape de réalisation.

Tableau 9.1: Liste des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale dans la région de l'Outaouais

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Rivière Gatineau, phases II à IV par la Commission de la Capitale Nationale à Hull	Projet comportant divers travaux de stabilisation de berge et la réfection du sentier récréatif.	Étude d'impact
Centrale Mercier-Bitobi par Hydro-Québec	Projet visant la construction d'une centrale hydroélectrique d'environ 80 MW au Barrage Mercier dans le réservoir Baskatong.	Étude d'impact depuis 1994

### 9.2 Initiatives de gestion de rivières

Au 1<sup>er</sup> juin 1998, la région de l'Outaouais comptait environ 3 organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, association ou comité et qui se sont donnés des mandats de protection, restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur les mandats et les coordonnées de chacun des organismes, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

## ANNEXE

- Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires
- Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC
- Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC
- Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur
- Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC
- Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières

**TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES - RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)**

<b>Utilisation</b>	<b>Nombre de barrages</b>	<b>%</b>
Agriculture	2	0,9
Contrôle des inondations	7	3,3
Étang	1	0,5
Faune	3	1,4
Hydroélectricité	45	21,2
Pisciculture	4	1,9
Prise d'eau	3	1,4
Régularisation	35	16,5
Réserve incendie	1	0,5
Site historique	0	0
Villégiature	66	31,1
Autres	44	20,8
Inconnue	1	0,5
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>212</b>	<b>100</b>
<b>Type de propriétaire</b>	<b>Nombre de barrages</b>	<b>%</b>
<b>Entreprise privée</b> (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	55	25,9
<b>Hydro-Québec</b>	33	15,6
<b>Municipal</b>	10	4,7
<b>Privé</b> (individu et association de lacs)	67	31,6
<b>Public</b>	34	16,0
<b>Public-MEF</b>	3	1,4
<b>Orphelin</b>	10	4,7
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>212</b>	<b>100</b>

**Référence :** Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC -  
RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)**

**TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC -  
RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)**

**TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL – RÉGION DE L’OUTAOUAIS (07)**

<b>Nombre d’industries ayant des rejets d’eaux usées significatifs<sup>1</sup>                      Et taux d’assainissement en 1995 (%)<sup>2</sup>                      - Répartition selon les secteurs industriels et la taille -</b>				
<b>SECTEUR</b>	<b>Grandes Entreprises (&gt; 250 e)</b>	<b>Moyennes Entreprises (50 à 249 e)</b>	<b>Petites entreprises (&lt; 50 e)</b>	<b>TOTAL</b>
Pâtes et papiers	6 (100 %)	0	0	6 (100 %)
Métallurgie primaire	0	0	0	0
Chimie	0	3 (67 %)	1 (100 %)	4 (75 %)
Transformation du métal	0	0	2 (100 %)	1 (100 %)
Agro-alimentaire	0	0	11 (73 %)	11 (73 %)
Textile	0	0	0	0
Transformation du bois <sup>3</sup>	0	1 (100 %)	0	1 (100 %)
Industries diverses	0	1 (100 %)	0	1 (100 %)
<b>TOTAL</b>	<b>6 (100 %)</b>	<b>5 (80 %)</b>	<b>14 (79 %)</b>	<b>25</b>
<b>- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille -</b>				
<b>LIEU DE REJET</b>	<b>Grandes Entreprises (&gt; 250 e)</b>	<b>Moyennes Entreprises (50 à 249 e)</b>	<b>Petites entreprises (&lt; 50 e)</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Réseau d’égouts municipal</b>	0	1 (100 %)	7 (100 %)	8 <sup>4</sup> (100 %)
<b>Environnement (dans les eaux de surface)</b>	6 (100 %)	3 (67 %)	2 (50 %)	11 (82 %)
<b>Environnement (installations septiques)</b>	0	1 (100 %)	5 (60 %)	6 (67 %)
<b>TOTAL</b>	<b>6 (100 %)</b>	<b>5 (80 %)</b>	<b>14 (79 %)</b>	<b>25</b>

1. Industries ayant des REJETS D’EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries générant des eaux usées susceptibles d’avoir un impact significatif sur l’environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.
2. Pourcentage d’entreprises qui ont terminé leurs travaux d’assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d’entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l’installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d’égouts municipal (le traitement étant complété à la station d’épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l’environnement.
3. Dans l’inventaire de 1995, ce secteur n’a pas été évalué en détails.
4. Parmi ces 8 entreprises, les rejets de 7 d’entre elles sont traités dans une station d’épuration municipale (en service en 1995).

**Référence :** Adapté de « L’assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », Ministère de l’Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l’assainissement des eaux, 1998.

**TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)**

**TABLEAU A.6 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES  
DE RIVIÈRES DE LA RÉGION**

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)**

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE <sup>1</sup>			TYPE d'ALIMENTATION EN EAU <sup>2,3</sup>					
	Nb municipalités desservies par réseau (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuels	
						Population	%	Population	%
<b>Communauté urbaine de l'Outaouais(81)</b>	5 (195 730 habitants)	5	5	195 730	90	0	0,0	21 811	10
<b>La Vallée-de-la-Gatineau(83)</b>	6 (7 853 habitants)	9	3	6 167	32,3	1 686	8,9	11 221	58,8
<b>Les Collines-de-l'Outaouais(82)</b>	2 (900 habitants)	2	2	900	2,7	0	0,0	32 711	97,3
<b>Papineau(80)</b>	13 (10 040 habitants)	13	7	5 030	25,0	5 010	25,0	10 046	50,0
<b>Pontiac(84)</b>	9 (6 504 habitants)	10	8	5 870	37,7	634	4,1	9 072	58,2
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>35 (221 027 habitants)</b>	<b>39</b>	<b>25</b>	<b>213 697</b>	<b>69,9</b>	<b>7 330</b>	<b>2,4</b>	<b>84 861</b>	<b>27,7</b>

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.

**Source :** Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données janvier 1999).

**TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)**

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 <sup>2</sup>		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 <sup>3</sup>		Investissements (PAEQ et PADEM) <sup>4</sup>
		Population	% <sup>1</sup>	Population	%	Population	%	
<b>Communauté urbaine de l'Outaouais (81)</b>	5	213 487	98	213 487	100	213 487	100	197 475 932 \$
<b>La Vallée-de-la-Gatineau (83)</b>	5	5 840	31	4 837	83	4 837	83	12 062 116 \$
<b>Les Collines-de-l'Outaouais (82)</b>	3	3 591	11	600	17	3 245	90	6 779 539 \$
<b>Papineau (80)</b>	6	8 216	40	6 650	81	7 646	93	15 802 575 \$
<b>Pontiac (84)</b>	6	5 502	35	4 802	87	4 802	87	7 553 852 \$
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>25</b>	<b>236 636</b>	<b>77</b>	<b>230 376</b>	<b>97</b>	<b>234 017</b>	<b>99</b>	<b>239 674 014 \$</b>

1. La population de MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en fonction au 31/12/1998
3. Stations en construction et en fonction au 31/12/1999
4. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec  
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

**TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)**

MRC (code)	% superficie des fermes par MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km <sup>2</sup> )				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier <sup>1</sup>	herbicides, insecticides ou fongicides <sup>2</sup>
<b>Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais (81)</b>	27,5	113	2 141	3 927	17	781	41,71	0,37	6,79	8,46	2,78
<b>Les Collines-de-l'Outaouais (82)</b>	19,1	402	3 874	16 948	nd	2 066	140,38	0,72	27,61	34,88	21,04
<b>Papineau (80)</b>	12,7	389	14 518	13 764	nd	2 518	144,84	2,34	47,54	45,71	28,35
<b>La Vallée-de-la-Gatineau (83)</b>	3,2	240	498	13 420	nd	143	113,67	1,04	37,77	26,77	3,18
<b>Pontiac (84)</b>	4,1	441	1 814	31 673	1 502	1 194	204,20	0,06	62,71	54,57	24,39
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>5,7</b>	<b>1 585</b>	<b>22 845</b>	<b>79 732</b>	<b>1 519</b>	<b>6 702</b>	<b>645</b>	<b>5</b>	<b>182</b>	<b>170</b>	<b>80</b>

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.

2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références : a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)

b. *Répertoire des municipalités du Québec* 1998

**TABLEAU A.6 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION**

<b>RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)</b>			
<b>Nom de la rivière</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Adresse</b>	<b>Mandat de l'organisme</b>
<b>des Outaouais (1)</b>	Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO)	290, boulevard St-Joseph, suite 203 Hull (Québec) J8Y	L'organisme a mis sur pied « La table stratégique Outaouais fluvial ».
<b>des Outaouais (2)</b>	Comité de préservation des rivières de l'Outaouais (C.P.R.O.)	C.P. 1652, Succursale B Hull (Québec) J8Y 3Y5	Préservation et utilisation des rivières de L'Outaouais à des fins de plein air.
<b>Gatineau et du Lièvre</b>	MRC Les Collines de l'Outaouais	216, chemin Old Chealsea Chealsea (Québec) J0X 2N0	L'organisme a créé un comité pour la préparation du « Plan de développement durable des rivières Gatineau et Du Lièvre ».

Source : Ministère de l'Environnement, 1<sup>er</sup> juin 1998